

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Salle de l'Arceau – Assurance Dommages Ouvrage

Conformément au code des assurances, la commune doit souscrire, lorsqu'elle fait réaliser des travaux de bâtiment, une assurance garantissant en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages. Pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de l'Arceau, il est décidé de retenir l'offre de la MAIF pour un montant TTC de 10 190 €.

II.2. Equipement sportif – Cession des buts rabattables à 8

La commune doit régulièrement gérer du matériel devenu obsolète ou ne répondant plus aux besoins des services. Le stockage ou la destruction de ce matériel a un coût alors que celui-ci pourrait être utile à d'autres.

Le conseil municipal a ainsi autorisé la sortie de 4 paires de but de foot à 8 rabattables, dont la commune n'a plus l'utilité et qui peuvent donc être destinés à la vente. 2 paires sont cédées à la commune voisine de St Christophe du Bois et les 2 paires restantes seront mises en vente sur le site internet Agorastore.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Loi SRU – Recensement du nombre de logements HLM

Le nombre de logements locatifs sociaux recensés au 1/1/2019 est de 109. Ce nombre est insuffisant au regard de la loi qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à disposer de 20% de locatifs sociaux. La commune poursuit toutefois ses efforts : la construction des huit logements locatifs au lotissement des Jardins de la Moine est terminée et le projet d'aménagement du lotissement « Le Bordage » prévoit un espace dédié à l'implantation de 7 logements sociaux.

III.2. Lotissement « Le Bordage » – Attribution du marché de travaux

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en date du 4/10/2019 pour les travaux d'aménagement du lotissement Le Bordage. A l'issue de l'analyse des 10 offres reçues dans les délais, le marché est attribué aux entreprises suivantes :

- Société EUROVIA - lot « Terrassement – Assainissement – Voirie » pour un montant de 392 603 € HT
- Société EFFIVERT – lot « Espaces Verts » pour un montant de 120 942 € HT

III.3. Lotissement « Le Bordage » - Prix de vente des lots

La viabilisation devrait débuter dans le courant du mois de janvier prochain, elle se fera en une seule tranche décomposée en deux phases. Les coûts de viabilisation sont désormais connus et permettent de déterminer de manière précise le prix de vente de chaque lot. Le prix moyen au m² sera de 136,80 € TTC.

III.4. Lotissement « Le Bordage » – Dénomination de voie et numérotation

La voie à créer pour desservir les parcelles du futur lotissement « Le Bordage » sera dénommée : rue du Bordage.

III.5. Rattachement des avaloirs à la compétence voirie

L'Agglomération du Choletais a redéfini les compétences des services gestionnaires de voirie et des services assainissement pour ce qui concerne les eaux pluviales. Les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales relèvent de la compétence des services de la commune lorsque ceux-ci collectent exclusivement des eaux pluviales provenant des voiries. Une consultation sera engagée par la mairie de La Séguinière pour assurer un entretien régulier des 767 avaloirs recensés de part et d'autre des voies d'intérêt communal sur son territoire.

III.6. Réalisation d'un cheminement doux route du Joli Bois

Aucune liaison douce ne figurait dans le projet initialement retenu par le Conseil Départemental. Toutefois, lors de la séance du 14/10, le Conseil municipal a favorablement accueilli la proposition travaillée par la commission « Urbanisme & Travaux » pour prendre à sa charge cette réalisation.

Le coût d'un tel aménagement complémentaire a été chiffré, par la société EUROVIA titulaire du marché attribué par le Département, à 14 409 € HT. La Direction des Routes Départementales a donc préparé une convention pour définir les modalités de règlement de la dépense et définir les conditions d'entretien futur de l'accotement stabilisé.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Budget 2019 – Modification n°1

Des modifications sont apportées afin d'ajuster des crédits ouverts et d'ouvrir des crédits complémentaires pour certaines opérations. L'ensemble des modifications représente une hausse de 33 500 € de la section de fonctionnement et de 254 500 € de la section d'investissement.

IV.2. Subvention 2019 – Budget formations pour les associations

Les demandes de prise en charge de frais de formations déposées par les associations sportives de La Séguinière, retenues sont :

Associations	Montant
Gymnastique ASEG	477
ChristoSéguinière Foot	321
Saint Louis Basket	2 540
Total	3 338

IV.3. Logiciels informatiques pour le soutien administratif des associations enfance

Depuis 2011, les communes de Saint-Léger-sous-Cholet et de La Séguinière ont pris la décision de financer la mise à disposition d'un agent territorial, auprès de leurs associations « Enfance » respectives, l'AELA et le CALS, pour assurer le soutien administratif des dites associations. Ce travail consiste à effectuer les tâches de comptabilité et de paie de ces deux structures.

Concernant le logiciel informatique destiné à assurer cette dernière prestation, la société ANALYS, qui en a la charge, a fait savoir début octobre de l'arrêt de la maintenance et de la mise à jour du logiciel paye au 15/1/2020.

Une consultation a donc été engagée pour pouvoir disposer dès le début de l'année prochaine d'un nouveau support informatique. Les utilisateurs estiment que le produit, le plus économique, présenté par la société AIGA correspond mieux à leurs besoins. Le montant des acquisitions, à partager entre les communes de St Léger et de La Séguinière s'élève à : 5 854 € pour le logiciel Paie et 5 676 € pour le logiciel Compta.

IV.4. Location de salle – Remboursement d'arrhes

L'annulation de la salle de l'Espace Prévert pour des raisons de force majeure oblige à un remboursement des arrhes versées (87 €).

IV.5. Vente de bois de chauffage - Tarification

La commune a décidé de procéder à la vente du bois issu des élagages et abattages, annuels, d'arbres du domaine public. La population en a été informée dans le bulletin municipal du mois de septembre 2019. Le stock a été divisé en lots de 2 stères de 1 mètre de long, chaque lot étant proposé à la vente au prix de 45 € le stère.

Les habitants ont été nombreux à s'inscrire pour bénéficier de l'offre. Il y a eu 18 inscriptions en mairie, ce qui correspond à 36 stères. 7 stères ont par ailleurs précédemment été cédés à des riverains. La recette collectée à l'occasion de cette vente représente une somme totale de 2 235 €.

IV.6. Presbytère – Calcul du loyer et des charges pour l'année 2019

La paroisse verse annuellement à la commune, au cours du mois de décembre, une somme correspondant à la prise en charge de la contribution foncière de la partie du presbytère qu'elle occupe, de l'assurance incendie et du loyer. Les presbytères qui ont été attribués aux communes en application de la loi du 9 décembre 1905 ne sont en effet pas considérés comme des dépendances des édifices affectés au culte et font donc partie du domaine privé communal ; ils sont soit loués ou aliénés mais ils ne peuvent être mis gratuitement à disposition d'un ministre du culte.

Le montant du loyer annuel est actualisé en fonction de l'IRL (Indice Référence des Loyers), il est porté pour l'année en cours à 1 112 €.

IV.7. Ouvertures dominicales – Année 2020

Le conseil municipal émet un avis favorable à 7 ouvertures dominicales en 2020 des commerces de détail d'équipement de la maison (arts de la table, ameublement, électroménager, linge de maison...) et d'équipement de la personne (vêtement, chaussure, chapeaux, montres...). Les dates arrêtées sont les dimanches 12 et 19 janvier, les 5 et 12 juillet, le 29 novembre ainsi que les 13 et 20 décembre 2019.

IV.8. Convention CISPA pour restauration des classes de découverte

Depuis 2013, l'Agglomération du Choletais a décidé d'étendre à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération la possibilité de bénéficier des activités sportives et éducatives organisées par l'Etablissement Public Cholet Sports Loisirs au Centre d'Initiation des Sports de Plein Air (CISPA). Lors des classes de découverte, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves restent déjeuner à la cantine du CISPA.

Aussi afin de conserver un système simple à l'utilisation pour toutes les écoles de l'AdC, les élèves utilisent les tickets de cantine de la commune pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou. Les enfants bénéficiant d'un abonnement les jours de déjeuner au CISPA se verront délivrer par la mairie un ticket spécial abonnement.

IV.9. Convention de partenariat avec le Jardin de Verre

La commune offre aux habitants la possibilité d'accéder à des spectacles au travers de la saison culturelle. Cette action municipale mise en place lors du mandat précédent est destinée à toucher un large public et a pour objectif de faire découvrir différentes facettes de la culture à des prix très abordables.

Afin de pouvoir élargir son offre et proposer des spectacles différents sélectionnés par des professionnels reconnus dans le domaine artistique, la commune sollicite depuis l'année 2016 le Jardin de Verre de Cholet pour deux propositions artistiques par saison pour un coût de 3 000 €. La convention de partenariat est renouvelée en 2019 pour deux spectacles : FREDERIC FROMET (Spectacle comique) qui a eu lieu le 16/3/2019 et SONGS (Humour - Chanson) prévu le 7/12/2019.

IV.10. Attribution du marché d'achat des denrées alimentaires

Une consultation a été engagée pour renouveler le marché de fourniture de denrées alimentaires à la cantine scolaire. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 et reconductible par périodes successives d'1 an sans que cela ne puisse excéder le 31 décembre 2023. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance dans le détail des propositions reçues, décide de retenir, au vu des critères de jugement des offres, les sociétés suivantes : PRO A PRO pour le lot « Epicerie, conserves, produits secs, assaisonnements », RHD SELECTAL pour le lot « Sauces fonds, entremets, crèmes et purées », SIRF pour le lot « Surgelés ».

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Yolaine BOSSARD « Cadre de Vie et Environnement » :

Donne quelques informations concernant le Cadre de Vie et l'Environnement et notamment suite à la commission qui s'est déroulée le 5/11 dernier. Au cours de cette réunion les élus ont échangé sur les points suivants :

- Deux panneaux informatifs seront installés sur la commune, l'un de la réglementation au Moulin de la Cour (c'est une borne de rappel des consignes à respecter), l'autre, un panneau de bienvenue pour les camping-caristes sera installé à La Prairie.
- Deux Corbeilles « Cani-propres » seront également mises en place, l'une au complexe Coubertin, l'autre à la Prairie. Il est important de préciser que l'objectif est de sensibiliser les propriétaires de chien. Les panneaux sont bien mis en évidence à cet effet. Chaque propriétaire doit prévoir ses sacs. Soyons garants de la propreté dans notre territoire...
- Le marché de Noël se prépare : l'ouverture du marché est fixée à 9h30, ce dimanche 22/12 avec un accompagnement musical. 16 commerçants seront présents. Au programme : Balades en calèche / Ambiance « festive » avec le chœur d'hommes LEQUIPAGE (9 chanteurs interprètent des chansons traditionnelles sur le thème de la mer) / Vin et Chocolat chauds à partir de 11h30.

Pour les dates du marché hebdomadaire en fin d'année des modifications sont apportées : www.mairie-laseguiniere.fr

V.2. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme et Travaux » :

Informe des sujets évoqués en Commission Urbanisme & Travaux et qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la présente séance :

Le CSI a réalisé une œuvre collective destinée à matérialiser symboliquement la présence du Centre Socioculturel dans les communes. La commune a été sollicitée pour, dans un premier temps, stocker provisoirement cette réalisation et, dans un second temps, trouver un emplacement public sur lequel elle sera installée définitivement.

Situation des travaux en cours :

- A la Salle de l'Arceau il reste des plantations et la pose du logo de la commune sur le mur de soutènement.
- A Coubertin : il reste la livraison de buts amovibles.
- Aux terrains multisport : il reste les peintures au sol du city-parc de l'école publique.

Par ailleurs, il expose que la première réunion de chantier pour les travaux d'extension de la Maison Médicale s'est tenue le 6 novembre dernier. Le plan d'installation du chantier a été arrêté. Le passage reliant la place Grignon de Montfort à la rue des Combattants d'Afrique du Nord est condamné depuis ce matin et pendant toute la période de travaux, il permettra d'accueillir les installations provisoires nécessaires aux entreprises (vestiaires, wc, bureau...). Dans la mesure du possible, il est prévu de conserver un accès pour les piétons.

Les travaux de la route du Joli Bois se terminent, l'inauguration aura lieu le jeudi 12/12 à 15h30.

V.3. Marie-Odile EDOUARD « Affaires scolaires et sociales » :

Informe que 7 des 8 logements sociaux du lotissement des Jardins de la Moine seront occupés à partir du 14 novembre et que l'inauguration aura lieu le 6 décembre à 17h00.

L'OGEC et l'APEL ont tenu leur assemblée générale. Mme Tremblais Céline unanimement appréciée quitte son poste après 7 ans de présidence active, elle est remplacée par M. Bouyer Thierry. Les finances tant de l'APEL que de l'OGEC sont saines. Se pose néanmoins le problème de remplacement des classes préfabriquées.

Les 2 écoles publiques ont tenu leur premier conseil d'école dans une ambiance sereine.

La Maison d'Accueil a tenu son Conseil d'Administration et pour la première fois un léger déficit est apparu. Ce n'est pas très grave mais le financement de l'ARS risque de diminuer dans les années à venir dans la mesure où les personnes accueillies n'ont pas un GIR très important. Dans le même temps l'établissement doit finaliser ses crédits pour la construction de son extension.

La prochaine formation PSC1 à La Séguinière est programmée en deux temps : le samedi 23/11 de 8h00 à 12h00 et le samedi 30/11 de 8h00 à 12h00. En raison d'un recyclage obligatoire pour les formateurs, la Croix Rouge Française qui assure cette formation a été contrainte d'apporter un changement aux dates initialement prévues. En outre, le 7 décembre est proposée une cession complémentaire recommandée pour tous ceux qui ont déjà suivi la formation PSC1.

V.4. Philippe BOUCHET « Communication et Evènementiel »

Fait part des différentes réunions et manifestations auxquelles il a pris part :

- 17/10/2019 : Groupe de travail communication à l'AdC.
- 02/11/2019 : Inauguration du terrain multisport + terrain synthétique à Coubertin.
- 03/11/2019 : 39ème randonnée du Bouchot (randonnées cyclos, VTT et pédestres).
- 11/11/2019 : Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 avec les anciens combattants.

Compte INSTAGRAM : 163 abonnés et compte Twitter 187 abonnés au 09/11/2019. De plus en plus de jeunes sur Instagram. Une belle façon de faire participer plus d'habitants à la vie de la commune en ouvrant la communication sur d'autres médias...

La Poste de La Séguinière va faire l'objet de travaux de rénovation, nécessitant la fermeture du bureau pendant un mois. La période de fermeture initialement prévue du 4 au 28 novembre prochain a été modifiée, elle s'étale désormais du mercredi 30 octobre au mardi 3 décembre inclus.

V.5. Agnès BRUCHE « Sport, Culture, Jeunesse » :

Donne le compte-rendu de différents événements qui ont eu lieu récemment :

- Les films enfants projetés durant les vacances de la Toussaint ont eu un gros succès.
- Le Comité de Jumelage prépare actuellement le week-end des 23 et 24 mai 2020.
- La Soirée cabaret « La chorale B&B et ses invités » s'est tenue dans le cadre de la Saison Culturelle le samedi 9/11 au Théâtre Prévert. Prochain spectacle l'apéro-concert « le cabaret d'Alexandre » prévu le 17 novembre à 17h00 l'espace Roger Dronneau.

Des spectacles culturels sont proposés par des collectivités en Maine-et-Loire et le Conseil Départemental vient de diffuser sa brochure sur les spectacles vivants « Créations d'Anjou ». 18 spectacles sélectionnés par le jury du comité des arts vivants figurent dans cette plaquette mise à disposition du public en mairie et sur internet sur le site : www.maine-et-loire.fr

Enfin un concert de la saison des Arts de la Scène du conservatoire du Choletais aura lieu le vendredi 27 mars à 20h30 à la salle de théâtre de l'espace Prévert. Ce même vendredi matin un concert scolaire par le Quator Angav Orchestra sera proposé aux enfants des écoles autour de la musique celtiques (2 séances de 45mn, l'une à 9h30 et l'autre à 10h30). L'une des séances sera réservée pour les écoles de La Séguinière (environ 90 enfants souhaités.)

V.6. Guy BARRE « Finances Administration Générale :

Informe que la commission « Finances - Administration générale » s'est réunie le jeudi 31 octobre à 19h00 pour étudier les modifications à apporter au budget 2019 ainsi que les augmentations tarifaires du début d'année prochaine. Pour les locations de salle, la commission a proposé une hausse uniforme de 2% ; une délibération sera proposée à cet effet lors de la séance du mois de décembre prochain.

Rappelle que la population communale va être recensée en janvier et février 2020. Afin d'alléger la charge de travail des communes, l'INSEE étudie la faisabilité d'un nouveau protocole simplifié pour l'enquête de recensement. La Séguinière a été sélectionnée pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif dans le cadre d'un test à grande échelle. Durant les premiers jours de l'enquête, les habitants des maisons individuelles seront sollicités pour se faire recenser en ligne par la distribution d'un document dans leur boîte aux lettres, en lieu et place de la visite d'un agent recenseur à leur domicile. Cette méthode est destinée à diminuer la charge de travail des agents recenseurs. Ces derniers au nombre de 6 ne sont pas tous recrutés et M. BARRE invite les personnes intéressées à déposer leur candidature.

Pour finir, il communique deux informations au niveau de l'intercommunalité :

- le projet de modifications statutaires de l'AdC concernant les compétences facultatives en matière d'actions culturelles (création du festival Colombine) a été validé par arrêté préfectoral daté du 29/10/2019 ;
- le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de l'Agglomération du Choletais a été fixé, par arrêté préfectoral du 23/10/2019, à un nombre total de 61 dont 2 représentants pour La Séguinière.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Prochaine réunion

Monsieur le maire communique la date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 9 décembre 2019 à 20h30.

VI.2. Divers

Nommé Sous-préfet de Cholet par décret du Président de la République en date du 18 octobre 2019, M. Mohamed SAADALLAH a remplacé M. Christian MICHALAK ce jour. Il exercera ses fonctions sous l'autorité de M. René BIDAL Préfet de Maine-et-Loire.